

Adolphe Ribordy

La socialisation rampante



Photom. 3/d.

Au mois de mai, le peuple suisse votera sur le salaire minimum. Dans le canton de Vaud une initiative de la gauche postule le remboursement des soins dentaires. La hausse à petit pas de la TVA se profile année après année. Lors de la récente votation sur l'augmentation de la vignette autoroutière, les offices publics, avant le résultat de la votation, avaient engagé du personnel, près de 40 à la Confédération et des policiers dans divers cantons. Or aucun n'a été remercié, après le refus populaire, tous ont été intégrés dans la fonction publique! Plus tard la caisse maladie unique créera des milliers de fonctionnaires avec les incidences propres à un système étatique. Bref, on peut multiplier les exemples du passage des activités privées dans le secteur public. En soi, on ne peut pas dire, à priori, qu'il s'agit d'une mauvaise chose, tout s'argumente, il faut donc rappeler quelques repères.

Une activité sociale ressort-elle du secteur privé ou du domaine public? En matière de solidarité où commence-t-elle ou finit-elle? Il est généralement admis que le groupe social, organisé dans un Etat démocratique, a le monopole sur les tâches dites régaliennes: organisation politique et législations, fiscalité, police, justice, armée. En revanche les modèles sont souvent différenciés selon les Etats concernant la formation scolaire, le domaine social, la santé, les transports, l'économie. C'est donc sur ces domaines que s'achoppent les concepts libéraux ou étatistes. Pour ce qui concerne la solidarité, le principe dans notre pays veut qu'on aide celui qui est touché par un accident de la vie

indépendamment de sa volonté. Ainsi l'âge, devenir orphelin, veuf ou veuve, tout comme une atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ressortent de l'AVS, de l'AI ou de la caisse maladie. On y a ajouté les allocations pour pertes de gains liées au service militaire ou à la maternité, le chômage. En Suisse 12 lois sociales couvrent la solidarité entre les gens. En un mot chacun est protégé par ce filet social et en fin de compte si ce filet ne fonctionne pas il reste l'aide sociale auprès des communes.

Mais l'être humain a une grande faculté à s'abriter derrière des principes et parfois de détourner, à son avantage, des systèmes. Ainsi en matière d'AI on apprend qu'en quelques années les maladies psychiques grimpent aux premières places puisque les scanners et IRM ont fait un sort au mal de dos, mais que la catégorie professionnelle qui profite de cette assurance est la fonction publique! Que voilà une belle thèse pour un étudiant en sociologie! L'initiative vaudoise sur le remboursement des frais dentaires est aussi une dérive. L'AI prend en charge les défauts congénitaux de la mâchoire. Par ailleurs l'assurance maladie couvre les pathologies dentaires. Donc les initiants demandent de la solidarité entre ceux qui ont une bonne hygiène dentaire et ceux qui ne se lavent jamais les dents! Le salaire minimum pose également un problème de fond. Cette socialisation du travail peut perturber durablement toute une société.

La socialisation rampante menace chaque société moderne tant il est dans la nature de l'homme de s'abriter de tous les aléas de l'existence et même de couvrir ses petits vices et défauts dans un moule collectif. Mais une socialisation rampante c'est un peu comme du surpoids ou de l'obésité, elle n'empêche pas le mouvement ni les actes quotidiens, elle ralentit le rythme, crée une inertie et finalement ne l'adapte pas aux changements. Tout comme il ne doit pas y avoir de libéralisme triomphant, il faut rejeter la socialisation rampante. ■

Adolphe Ribordy est journaliste, ancien rédacteur en chef du Confédéré, Martigny, consultant du groupe Hersant et président de Radio Rhône SA.